



maa

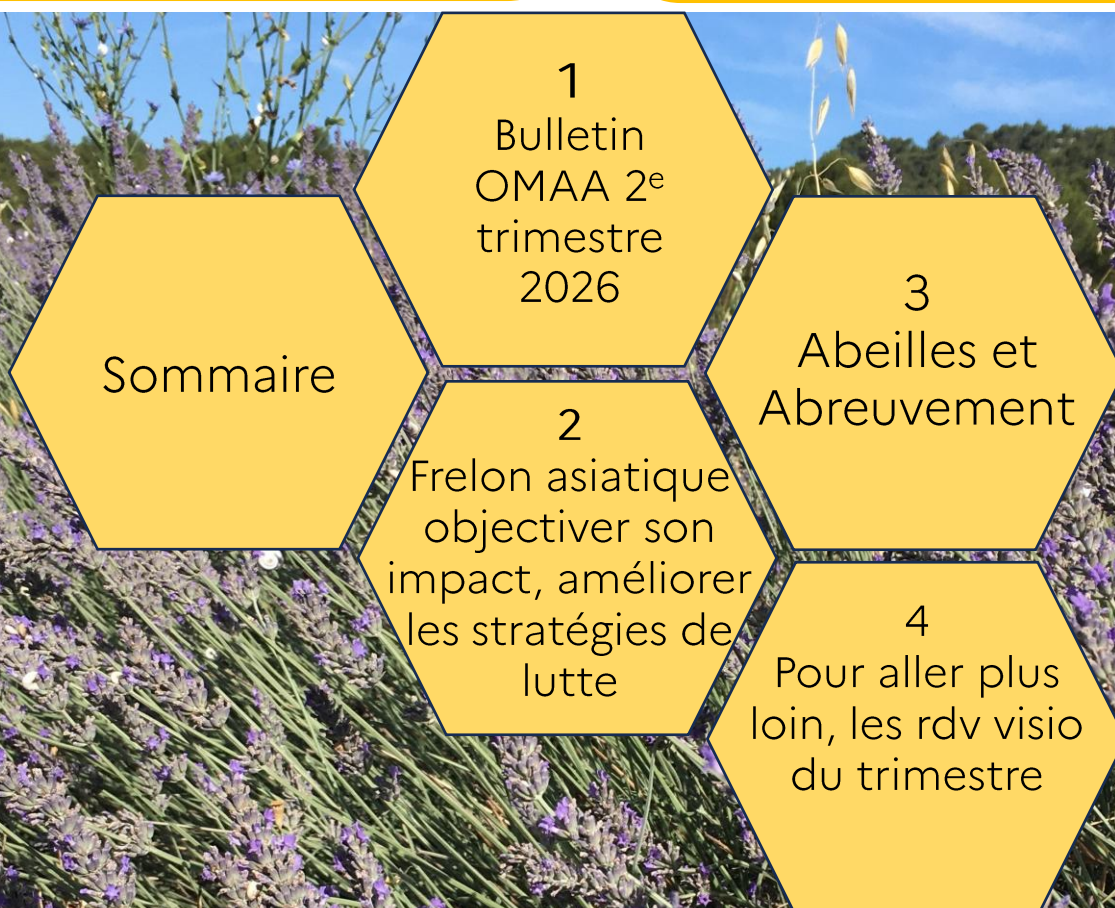
Bulletin Régional de Santé des Abeilles Provence-Alpes-Côte d'Azur Juillet 2026 : N°5



Après un printemps plein de promesses, la sécheresse du mois de mai et les canicules du mois de juin ont compromis la production du miel de lavande. Avec la chaleur qui se poursuit et le manque de précipitations, le risque d'incendie est au plus haut. La vigilance est de mise. L'absence de ressources et les fortes chaleurs peuvent contribuer à un arrêt de ponte des colonies et optimiser l'efficacité des traitements contre varroa.

MEMO de l'apiculteur en juillet :

- Récolter les hausses et évaluer l'état des colonies et la pression varroa.
- Traiter l'ensemble des colonies contre le varroa avec un médicament adapté à l'état des colonies.
- Préparer les dispositifs de protection contre le frelon asiatique.
- Assurer un apport d'eau régulier.



17 déclarations ont été enregistrées, entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2026, en région PACA. La localisation des événements de santé déclarés est illustrée sur la Figure 1.

La répartition temporelle des déclarations est illustrée par la figure 2. Les déclarations ont été plus nombreuses en avril et mai. 14 déclarations ont été orientées vers le dispositif Autres troubles et 3 déclarations vers le dispositif de MMA (cf. infra). Sur les 14 déclarations orientées « Autres troubles » 11 ont pu donner lieu à une investigation au rucher (résultats page suivante).

Figure 1 : Déclarations par département

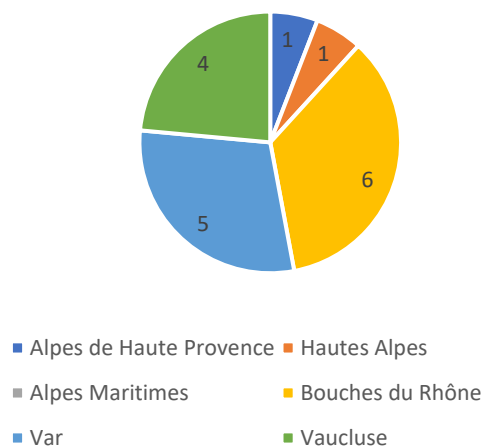
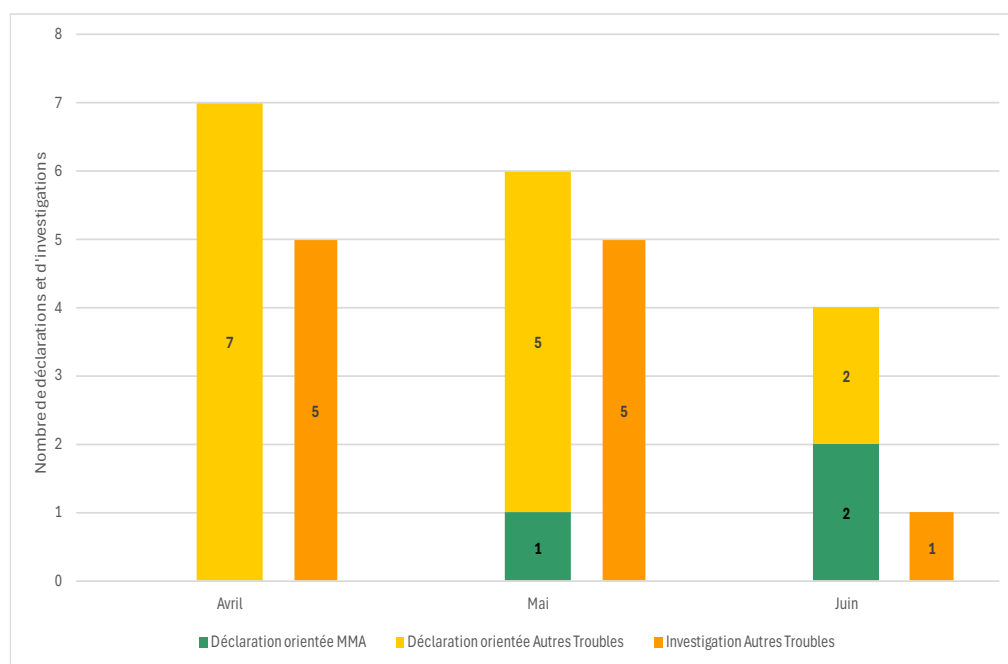


Figure 2 : Nombre mensuel de déclarations orientées vers chacun des dispositifs de surveillance et nombre mensuel d'investigations conduites via le dispositif de surveillance des Autres troubles au deuxième trimestre 2026 en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

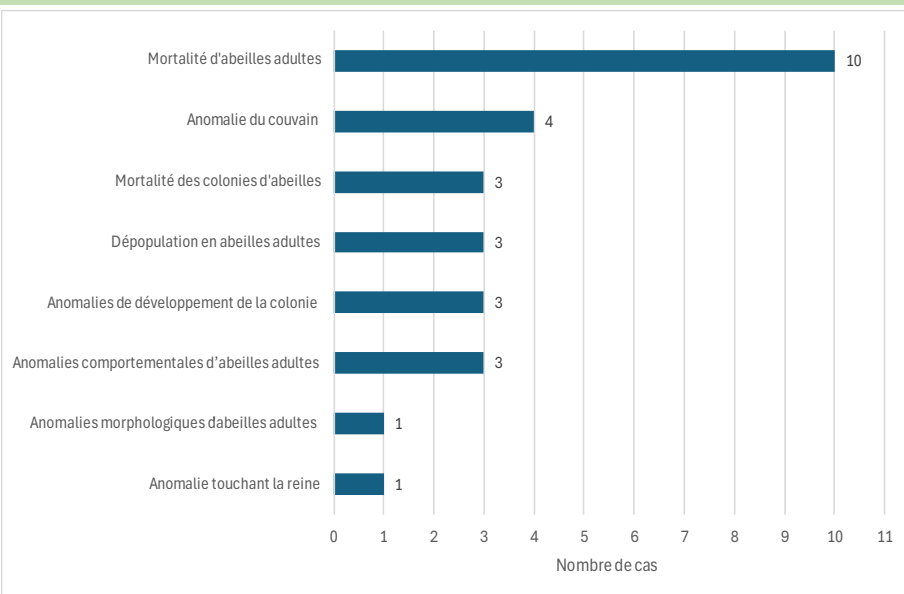


Voie MMA

3 déclarations ont été orientées vers le dispositif de surveillance des Mortalités Massives Aigues d'Abeilles, avec suspicion d'intoxication (MMA). 2 enquêtes, conduites dans le 84, sont encore en attente des résultats d'analyses toxicologiques ou d'analyses complémentaires. Une enquête, conduite dans le 04, a pu conclure à une absence d'intoxication lors de la visite du rucher, du fait de l'identification d'une cause pathologique.



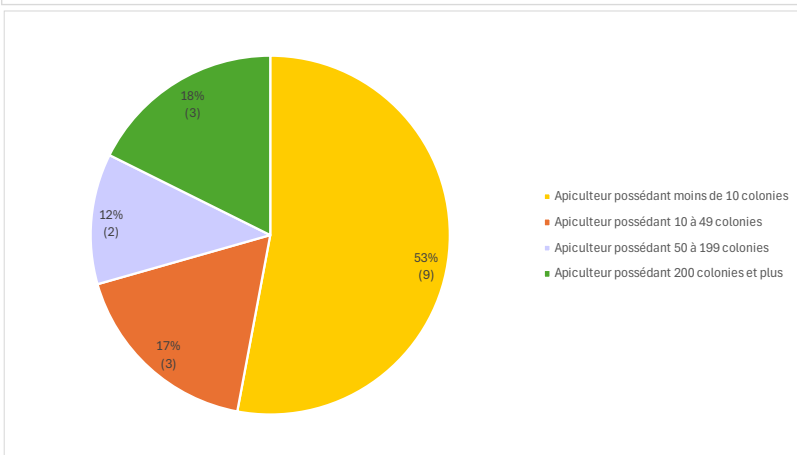
Voie Autres troubles – Motif d'appels des apiculteurs



D'avril à juin, les principaux constats d'anomalies sur les ruchers déclarés par les apiculteurs étaient **les mortalités d'abeilles adultes** (70 %), suivies des anomalies du couvain (35%).

Les motifs d'appel sont détaillés sur la figure 3. Un appel peut comporter plusieurs motifs.

Figure 4 : Constats identifiés (n= 28) par le répartiteur d'après les dires du déclarant, sur 14 troubles constatés en 2026 en Provence-Alpes-Côte d'Azur et orientés Autres troubles



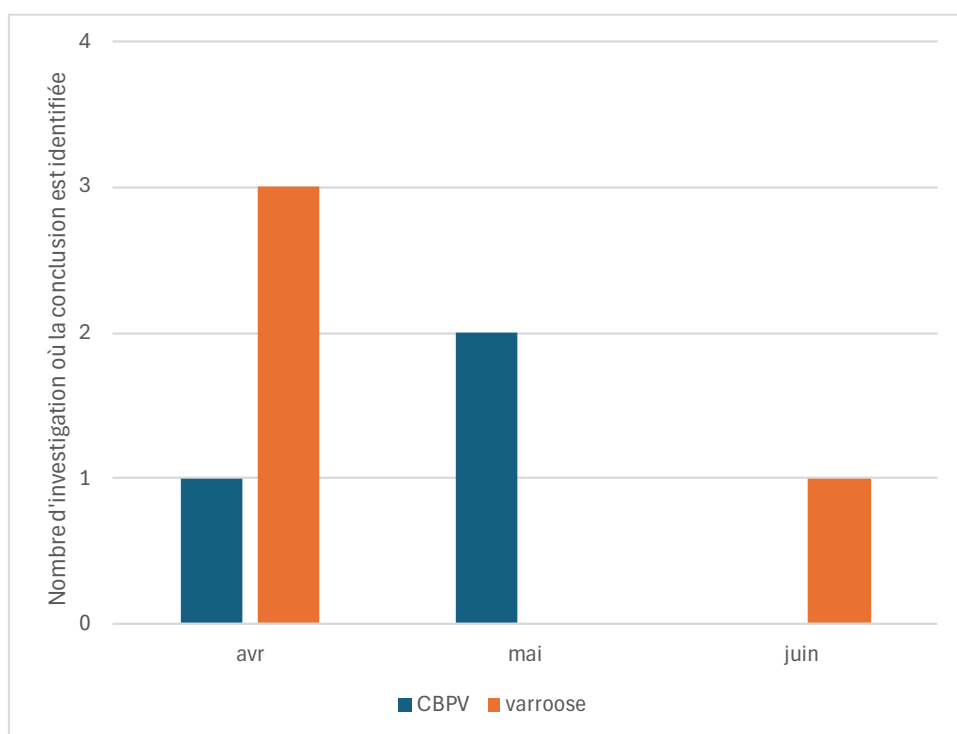
Le profil des apiculteurs ayant appelé OMAA est décrit sur la figure 5. Au 2^e trimestre, 70 % des apiculteurs appelant OMAA ont moins de 50 colonies et 30 % plus de 50 colonies.

Figure 5 : Profil des 17 apiculteurs qui ont directement contacté l'OMAA en Provence-Alpes-Côte d'Azur au 2^e trimestre.

Voie Autres troubles – Résultats de investigations.

11 déclarations sur 14 ont donné lieu à une visite au rucher.

- 4 cas de mortalité d'abeilles et/ou anomalie du couvain étaient la conséquence de *Varroa destructor*. Dans certains cas le virus DWV (virus des ailes déformées) et la loque européenne ont été identifiés en infection secondaire aggravante.
- 3 cas de mortalité d'abeilles étaient la conséquence d'infections par le virus CBPV (maladie noire). Tous ces diagnostics ont été confirmés au laboratoire.
- 1 cas n'a pas permis de conclure car la mort de la colonie était trop ancienne.
- 1 cas est en attente de résultats d'analyse.





Frelon asiatique : Objectiver son impact et identifier des stratégies de lutte efficaces



Rédigé par :
Guillaume Kairo
Chargé de mission
« Bioagresseurs &
écotoxicologie »
ADAP



CIVAM apicole
des Alpes-Maritimes



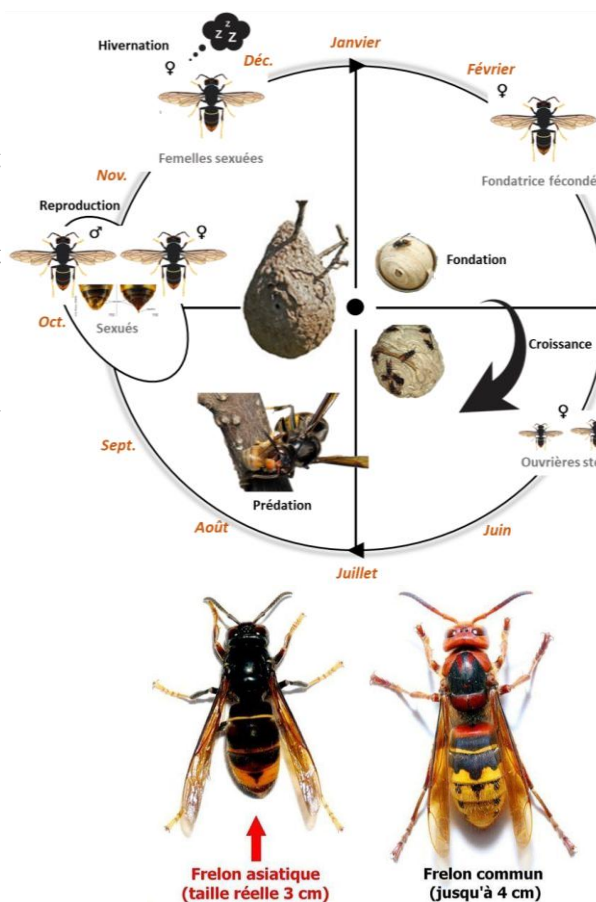
Vespa Velutina : une situation compliquée

Vespa velutina (Vv), communément appelé frelon asiatique, est apparu en 2004 dans le sud-ouest de la France. Cette espèce invasive a trouvé un climat favorable à son développement qui lui a permis de coloniser l'ensemble du territoire national et les pays limitrophes.

Prédateur généraliste, il privilégie les proies localement abondantes, ce qui fait des ruchers des aires de prédation de premier choix. Son impact sur les ruchers se fait sentir en fin d'été et à l'automne, période où la population des nids atteint plus de 2000 individus.

Les prélèvements continus d'abeilles par les frelons, en vol stationnaire devant les ruches, génèrent un stress des colonies d'*Apis mellifera* (paralysie de l'activité de butinage et arrêt de ponte des reines) qui les affaiblit à l'automne et menace leur survie hivernale. De ce fait, les conséquences de la prédation du frelon sur les ruchers et les exploitations apicoles ne peuvent être mesurées, le plus souvent, qu'au printemps, lors de l'état des lieux réalisé par les apiculteurs. C'est le cas dans le département des Alpes maritimes (06) où nombre d'apiculteurs relatent de lourdes pertes de colonies, voire de ruchers entiers dans des environnements où la pression du frelon est très élevée.

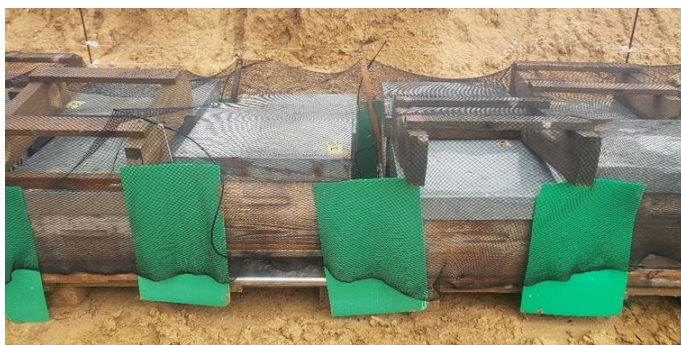
Partant de ce constat, il semble nécessaire de documenter l'impact réel du frelon asiatique sur les ruchers et d'identifier des méthodes de lutte efficaces. Depuis 2023, l'ADAP conduit des travaux dans ce sens avec le soutien de la région SUD PACA, du conseil départemental 06, de la chambre d'agriculture 06, du GDSA06, du CIVAM06 et des apiculteurs professionnels mettant à disposition leurs colonies.



© Sophie Pointeau - ITSAP, Photos : Quentin Rome - UMS PatNat

Impact sur les ruchers

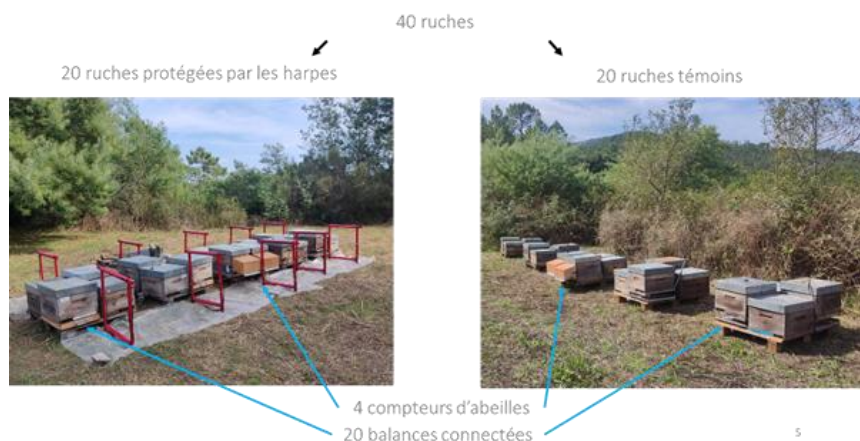
En 2023, les essais réalisés avaient montré qu'une forte pression de prédation (**5,5 frelons/colonie**) avaient eu pour conséquence la perte de la totalité des colonies d'un rucher de 40 colonies en sortie d'hiver. Les observations avaient conclu à une capture moyenne de 2.8 abeilles par ruche toutes les 10 min soit plus de 200 000 abeilles (28 kg) prélevés pour les 40 colonies rien que sur le mois de septembre. La stratégie de disposer un filet de protection sur les colonies n'avait pas été concluante.





Les harpes électriques : un outil de protection prometteur

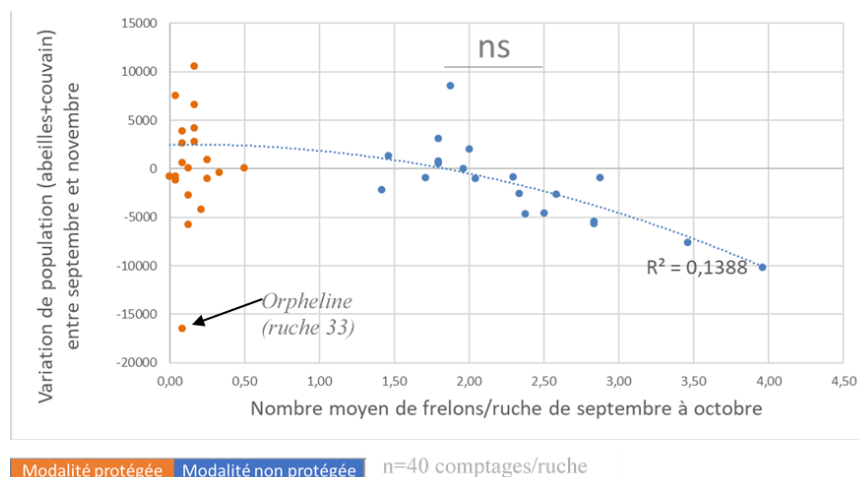
En 2024, un dispositif de harpes électriques construites par les apiculteurs du CIVAM06 (<https://www.gdsa-06.com/post/tutoriels-harpes-anti-frelons>) a été testé sur un rucher de 40 colonies dans les Alpes Maritimes. 20 colonies ont été protégées par les harpes et 20 colonies ont été laissées sans protection.



Les mesures de prédation ont montré une activité plus prononcée des frelons entre 20 et 25°C ; pour le lot de ruches protégées, une pression de prédation quasi nulle avec une moyenne de 0,1 frelons/ruche avec un pic le matin autour des 9h (moment de l'activation des harpes) ; pour le lot de ruches non-protégées, une pression de prédation modérée avec une moyenne de 1,6 frelons/ruche avec un pic entre 13h et 15h.

Les mesures de population et de poids des colonies ont montré une croissance de **+35% du nombre d'abeilles** et un gain de poids de **+4Kg** (réserves supplémentaires) entre mi-septembre et mi-novembre pour les colonies protégées par rapport aux colonies non protégées.

Figure 1 : 2024 : Dynamique de population (abeille+couvain) entre V1 (16 septembre) et V3 (21 novembre), en fonction du nombre moyen de frelons/ruche (septembre-octobre)



Modalité protégée Modalité non protégée n=40 comptages/ruche

L'observation des dynamiques de population en fonction de la pression moyenne devant chaque ruche semble mettre en évidence un seuil de nuisibilité de **2 frelons/ruche** à partir duquel les colonies sont impactées.

Ce qu'il faut retenir !

- le dispositif de harpes électriques, utilisé pour protéger les colonies, s'est avéré intéressant comme dispositif de lutte contre le frelon. Il faut encore tester ce dispositif par forte pression et essayer de l'adapter à des ruchers d'apiculteurs professionnels (simplification de l'installation et optimisation du nombre de harpes par rapport au nombre de colonies).
- Les travaux ont permis également d'approcher un seuil de nuisibilité autour des 2 frelons/ruche.

En 2026, les travaux initiés par l'ADAPI se poursuivent avec ses partenaires des ADAs et l'ITSAP à l'échelle nationale.



Pensez à l'abreuvement de vos abeilles !!

Dès que les fortes chaleurs arrivent, l'approvisionnement en eau des colonies d'abeilles devient primordial pour leur bien-être, mais aussi pour une meilleure production. En effet l'eau est nécessaire à la thermorégulation de la ruche, à la confection de la gelée royale, au couvain et à la production de cire et de miel, mais elle va être aussi un apport en sels minéraux.

Certaines abeilles spécialisées dans la collecte de l'eau vont récolter l'eau de proximité sur la rosée du matin, dans les flaques mais plus il fait chaud, plus les points d'eau seront rares et éloignés, et elles se dirigeront alors vers d'autres sources comme les piscines, les abreuvoirs, les jus de fumier... Entrainant parfois certains conflits avec les habitants ou les usagers du secteur. Plus la ressource sera éloignée et plus les abeilles vont s'épuiser à la ramener.

De plus des abeilles en manque d'eau sont souvent plus agressives.

Il faut savoir qu'une colonie en production peut consommer jusqu'à 50 litres d'eau/an.

Malheureusement cet apport est souvent sous-estimé et même dans certains cas absent.

C'est pourquoi il est fortement conseillé de mettre des abreuvoirs dans les ruchers dès le début de saison ou dès le premier jour de transhumance.

N'importe quel récipient peut convenir (auge de maçon, abreuvoir à volaille, etc...), si possible enrichi de 2 à 3g de sel/litre pour augmenter l'appétence et l'apport en minéraux, proche de la ruche, à l'ombre et le plus tôt possible. Attention à bien rajouter des éléments anti noyade comme des bouchons en liège, des éponges, des morceaux de bois, des cailloux...



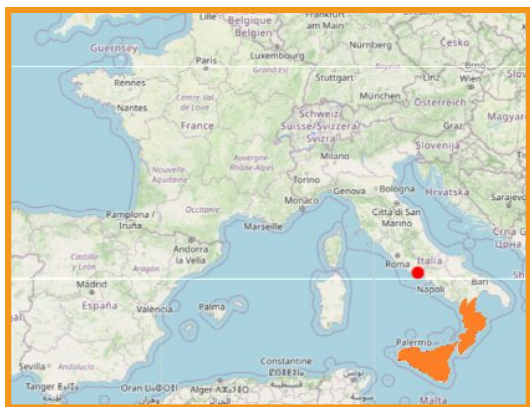
Samuel Chalaye FRGDS PACA



Photo 1 et 2 : systèmes de distribution de l'eau avec réservoir sur ruchers de 20 colonies. Photo : B. Faure

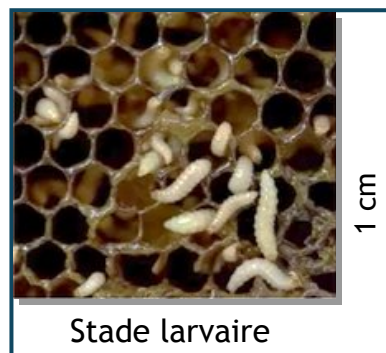


***Aethina tumida*, le petit coléoptère des ruches, est présent en Sicile et Calabre depuis 2014. Il vient d'être détecté à 100 km au sud de Rome**



Le résultat d'un mouvement illégal d'abeilles

- Protégeons nos ruches et la filière apicole
- Tous vigilants, tous ensemble



***Aethina tumida*, un insecte ravageur pour les colonies d'abeilles**



Protéger ses abeilles, c'est importer uniquement des lots d'abeilles, bourdons ou reines légalement = certificat sanitaire*
Les équipements apicoles et le miel en rayon sont également à risque



Examiner régulièrement ses ruches, c'est :

- Augmenter les chances de **détecter précocement** la présence de larves et d'adultes

- Pouvoir réagir rapidement
- Minimiser l'impact pour ses ruches et la filière



Pour en savoir plus et savoir quoi faire en cas de détection

- [Site du MAASA](#)
 - [Dépliant Plateforme ESA/MAASA pour aider à reconnaître *Aethina tumida*](#)
 - [Site du Laboratoire de Référence de l'UE \(Anses\)](#)
 - [Webinaire GDS France, SNGTV, MAASA, Anses, FNOSAD](#)
- * Rappel des règles d'importation d'abeilles et bourdons

LinkedIn

Suivez-nous



Anticiper, c'est se tenir informé

Abonnez-vous à
notre veille



S'abonner

Carte interactive
multi-maladies



Accès carte

Organismes membres de la Plateforme ESA



WEBINAIRES du MOMENT, à visionner en replay.

Acarapis woodi ADA AURA : <https://www.youtube.com/watch?v=l-ZCbYsCx9k>

Aethina tumida GDS : <https://gds-paca.org/info-sanitaire-aethina-tumida/>

Site internet INFO MIELLEE : <https://appli.itsap.asso.fr/staging/infomiellees/>

OMAA

- Consultez la vidéo explicative sur Youtube : <https://youtu.be/6Yg1vRMNRm0>

- Page dédiée sur le site de la plateforme ESA :

<https://www.plateforme-esa.fr/fr/observatoire-des-mortalites-et-des-affaiblissements-de-labeille-mellifere-omaa>

Document utiles : fiches pratiques gestion de varroa et autres dangers sanitaires

- Guide des bonnes pratiques de l'ITSAP : <https://bonnes-pratiques.itsap.asso.fr/>

- Guide Varroa et Varroose de la FNOSAD : https://fnosad-lsa.fr/fileadmin/GUIDES_et_registre_d_elevage/guide_fnosad_varroa_et_varroose.pdf

- Fiches techniques GDS France : <https://www.gdsfrance.org/varroa-destructor-fiches-techniques/>

- Fiches techniques ADAPI : <https://www.adapi.org/informations-techniques-et-experimentations/>

Agir ensemble pour la santé des abeilles en région PACA

Nos abeilles sont essentielles. Cependant, elles font face à des menaces croissantes.

Adoptons ces 2 reflexes pour agir pour leur santé :

1/ Adhérer à une structure sanitaire locale : GDS Apicole et une structure technique : ADAPI

2/ Déclarer les troubles de santé à OMAA

GDSA 04

Président : Noël Piton

gdsa04@gmail.com

06 72 93 83 13

Section Apicole du GDS05

Président : Jacques Chaume

gds05@reseaugds.com

GDSA 06

Président : Philippe Maure

maure.philippe@yahoo.fr

GDSA 13

Président : Jean Luc Faure

contact@gdsa13.fr

GDSA 83

Président : Jean Sébastien

Gros

president@gdsa83.fr

GDSA 84

Président : Vincent Bayon

contact@gdsa84.fr

ADAPI

Informations : Guillaume Kairo : guillaume.kairo@adapi.adafrance.org

Tous les apiculteurs peuvent déclarer des troubles de santé à l'OMAA, à partir d'une ruche. Chaque déclaration permet de mieux comprendre les troubles de santé des abeilles. Pour cela un seul numéro pour tous les ruchers de la région PACA : **04 83 43 33 49**, joignable 7j/7 de 8h à 21h. Un vétérinaire spécialisé en santé de l'abeille sera à votre écoute. Si nécessaire une visite de votre rucher pourra être programmée pour comprendre ce qui impacte vos colonies.

Ce service est entièrement gratuit pour l'apiculteur. Il est pris en charge par l'Etat.